



# DÉCLARATION LIMINAIRE

## UNSA ÉDUCATION

### CSA MINISTÉRIEL DU 2 JUILLET 2026

#### Comité Social d'Administration Ministériel Jeunesse et Sports

Nous tenons tout d'abord à **saluer Jean KANAPA**, qui participe aujourd'hui à son dernier CSA ministériel de la Jeunesse et des Sports.

Depuis de nombreuses années, Jean prend part aux instances ministérielles de notre ministère. Au fil de ce parcours, nous avons eu l'occasion de travailler et de militer ensemble à de nombreuses reprises en intersyndicale.

Nous souhaitons souligner son esprit de camaraderie, son engagement constant au service des agentes et des agents, ainsi que son profond attachement aux missions de la Jeunesse et des Sports.

Au nom de l'UNSA Éducation, nous le remercions sincèrement pour son investissement, la qualité de nos échanges et le travail accompli tout au long de ces années. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour la suite de son parcours.

Merci, Jean.

#### Administration et Intendance UNSA

Nous nous félicitons qu'ait enfin pu se tenir, il y a quelques jours, le **groupe de travail consacré aux groupes de fonctions du RIFSEEP des personnels administratifs de jeunesse et sports**. Cette réunion était demandée par l'UNSA Éducation depuis plusieurs années. Bien qu'inscrite chaque année à l'agenda social, elle avait jusqu'à présent systématiquement été reportée.

Ce groupe de travail a permis d'aboutir à plusieurs constats et engagements importants.

Tout d'abord, il a été rappelé que le protocole d'accord entre nos ministères ne comporte aucune date d'échéance concernant l'ensemble des garanties accordées aux agents, notamment en matière indemnitaire et de classement dans les groupes de fonctions du RIFSEEP. Ces garanties demeurent donc pleinement applicables.

Nous avons également insisté sur la nécessité d'intégrer pleinement les missions Jeunesse et Sports dans la cartographie des groupes de fonctions. Cette prise en compte est indispensable afin que les services chargés des promotions disposent d'une connaissance complète des missions exercées,

notamment par les personnels affectés dans les CREPS et les écoles nationales. Les agents administratifs de Jeunesse et Sports bénéficient des mêmes ratios promus-promouvables que ceux des autres ministères et doivent donc pouvoir être promus dans les mêmes conditions.

En réponse à nos demandes, la DGRH nous a apporté plusieurs garanties que nous tenons à saluer :

- Les garanties prévues par le protocole d'accord pour les personnels administratifs de Jeunesse et Sports seront explicitement rappelées ;
- La volonté de traiter de manière équitable l'ensemble des personnels administratifs de nos ministères, dont Jeunesse et Sports fait pleinement partie, a été réaffirmée ;
- Il a été reconnu que la cartographie actuelle des groupes de fonctions est insuffisamment calibrée, puisqu'elle repose essentiellement sur les responsabilités d'encadrement, contrairement aux dispositions réglementaires du RIFSEEP pleinement appliquées dans les autres ministères ;

De nouveaux groupes de travail seront donc organisés à partir du second semestre afin de revoir la cartographie des groupes de fonctions en prenant en compte l'ensemble des critères réglementaires. Cette révision devra permettre de repositionner davantage d'agents dans les groupes de fonctions les plus élevés de leur catégorie lorsque leurs missions le justifient, tout en intégrant pleinement les spécificités des missions Jeunesse et Sports.

L'UNSA Éducation se satisfait donc des conclusions de ce groupe de travail.

En revanche, la note préparatoire qui avait été diffusée était particulièrement préoccupante. Elle envisageait notamment la possibilité de rétrograder certains collègues de Jeunesse et Sports dans leur groupe de fonctions actuel et ne rappelait pas les garanties pourtant prévues par le protocole d'accord entre les ministères de l'Éducation nationale et de Jeunesse et Sports.

L'UNSA Éducation demande donc que cette note soit réécrite afin qu'elle reflète fidèlement les constats partagés et les engagements pris lors du groupe de travail. Elle doit traduire la volonté commune d'améliorer la prise en compte des personnels administratifs de Jeunesse et Sports et de garantir le respect des engagements ministériels.

Par ailleurs, l'UNSA Éducation a officiellement demandé **l'ouverture d'une négociation collective sur l'action sociale**. Cette demande est soutenue par la CFDT, la FSU et la CGT.

Notre objectif est simple : obtenir un traitement équitable de notre ministère par rapport aux autres ministères de l'État. Aujourd'hui, les crédits consacrés à l'action sociale rapportés au nombre d'agents demeurent très inférieurs à ceux dont bénéficient les autres périmètres ministériels, et ce depuis le retour des personnels Jeunesse et Sports au sein des ministères éducatifs.

La DGAFP, DRH de tous les ministères, porte la responsabilité de garantir une égalité de traitement entre tous les agents relevant de son champ de compétence. Par ailleurs, depuis la loi de transformation de la fonction publique, la négociation collective constitue un cadre réglementaire qui doit pleinement être mis en œuvre.

Notre question est donc simple : à quelle date le ministère apportera-t-il une réponse officielle à cette demande et quel sera le calendrier d'ouverture de cette négociation collective sur l'action sociale ?

**SEP UNSA**

**Mutations et affectations des lauréats de concours CEPJ**

Nous avons demandé un point supplémentaire à l'ordre du jour car nous sommes perdus.

Le bureau en charge de l'affectation des lauréats de concours CEPJ a fait plus vite que l'année dernière pour transmettre la liste des postes aux collègues. Cela a été fait ce mardi 30 juin. Merci aux équipes de la DGRH. L'exercice ne semblait pas facile après l'analyse des besoins suite au mouvement.

Nous avons récemment eu un groupe de travail avec la DJEPVA, le 9 juin et avec la DGRH sur le RIFSEEP le 10 juin... Nous nous félicitons de leur tenue. On n'y a notamment parlé concours CEPJ, spécialités, attractivité, redéploiement... Plus précisément :

- Évolution des missions sur le champ Jeunesse, Engagement et Vie Associative (JEVA) ;
- Focus sur les politiques d'engagement ;
- Attractivité des métiers du secteur JEVA ;
- Moyens associés.

Nous sommes impatients de poursuivre les discussions...

Accueillir des nouveaux collègues dans de bonnes conditions est fondamental. Pour eux, pour le service concerné, pour la pérennité et le renouvellement de nos effectifs...mais aussi pour la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Aujourd'hui la situation est obscure. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons obtenir des réponses, un schéma, un calendrier...

Notre lecture est la suivante : beaucoup trop de postes sont transformés, publiés après le mouvement, réservés...sans véritable transparence et cela génère de l'amertume, des questionnements...et nous éloigne de ce que devrait être l'attractivité, la fidélisation, le sens...

C'est pourquoi nous souhaitons un point d'étape exhaustif sur la situation après le mouvement : tous les postes vacants sont-ils pourvus ? Comment se fait-il que des postes vacants ne le soient pas alors que des candidats à la mutation avaient candidaté dessus ? Pourquoi des postes sont-ils publiés tout de suite après le mouvement sur "Choisir le service public ?"

Peut-on disposer d'un schéma et d'un calendrier récapitulant les étapes et les rôles dans les mutations ? : discussion à l'échelle locale entre SDJES et DRAJES - services académiques / Remontées à la DGRH ? Notifications aux collègues et adaptation selon les situations ? Recensement et choix des lieux d'affectation pour les lauréats de concours ? Règles d'affectation selon le classement au concours, priorité aux internes, aux externes, au 3ème concours ? Quelles priorités entre spécialités CEPJ...? Quel traitement pour les personnes qui bénéficiaient d'un report du bénéfice du concours ?

Comment est-ce possible de tenir compte de situations personnelles de collègues déjà en poste en tant que contractuel.l.e.s ou titulaires sur un autre corps afin de ne pas avoir trop d'impacts sur leur vie personnelle et familiale. En effet, de plus en plus de lauréats et de lauréates ont plus de 30 ans et sont chargés de famille...

Concernant les services, comment est-ce possible de transformer des postes de CEPJ en PS ou inversement ? Est-ce que l'administration centrale est informée de ces pratiques ? Qui valide (DGRH, DJEPVA, Rectorat...) ?

### **Concernant les habilitations des formations Jeunesse et Sports :**

Le SEP UNSA participait le 24 juin à la séance plénière du comité de filière animation.

Nous en ressortons avec un sentiment de déception et de colère.

Après un discours de la ministre, la Présidente du comité de la filière animation, Florence GAUTIER lui a fait part des inquiétudes des membres du bureau sur l'avenir de ce comité de filière.

Les partenaires s'inquiètent du manque de suivi du comité par la ministre. Depuis son lancement en 2022, les sollicitations du gouvernement sur des sujets à débattre sont assez distants des 25 propositions à mettre en œuvre, conformément aux Assises de l'animation en 2022 (cf. Intervention organisations syndicales salariées CFDT-SEP UNSA).

La perte de moyens consécutive aux choix politiques met le secteur en grande fragilité. Depuis un an, le secteur de l'animation et de l'éducation populaire sonne l'alarme. C'est un plan social massif de plusieurs milliers de salariés qui est en marche silencieuse.

Aucun responsable politique du gouvernement ne réagit.

Les prises de paroles, ainsi que les avis présentés, expriment un besoin de pilotage politique. Les politiques enfance et jeunesse sont sacrifiées sur l'autel des crises successives (COVID, conflit entre l'Ukraine et la Russie, détroit d'Ormuz...) et c'est le secteur associatif en premier qui doit combler le recul de l'Etat pour maintenir ses actions (fin des colos apprenantes, baisse des postes FONJEP, baisse des dotations publiques, baisse de l'aide à l'apprentissage et obligation de payer la taxe d'apprentissage...). Pourtant, le secteur associatif est un secteur d'intérêt général qui contribue au maintien du lien social et à l'accompagnement des publics fragiles.

Au lieu de renforcer ses services Jeunesse et Sports pour accompagner, former et soutenir les acteurs de l'animation et de l'éducation populaire, le gouvernement impose un recentrage sur les missions régaliennes de contrôle.

Le SEP-UNSA regrette que la ministre ne soit pas restée jusqu'à la fin de la séance pourtant programmée dès les invitations de 17h à 19h. Après une heure de discours et de prises de paroles diverses, la ministre est partie avant même la présentation des avis en séance.

**Deux avis ont été présentés en son absence. Le premier sur l'ambition éducative et la généralisation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) et le second sur l'organisation des habilitations des formations professionnelles du champ de l'animation dans les services déconcentrés Jeunesse et Sports.**

Le premier évoque un sujet placé comme prioritaire depuis 2021 au sein du ministère et le second évoque directement les services déconcentrés dont la ministre a la responsabilité... Dommage qu'elle n'ait pas été présente pour entendre les préconisations de ce comité de filière, dans ces conditions difficiles de la croire quand elle explique combien ce comité lui est précieux dans ses travaux.

Le Comité de filière s'est tenu avec des membres à bout de souffle et épuisés d'avoir l'impression de travailler d'arrache-pied sans avoir l'écoute minimum attendue par la Ministre référente.

Le discours d'entrée louant les avancées obtenues grâce au Comité de Filière Animation n'a pas pu effacer les choix politiques et budgétaires qui aggravent la crise que vit le secteur.

L'absence de la Ministre pour la présentation des avis qui avaient été rédigés expressément pour cette plénière et à son intention a enfoncé le clou de la déception et de la perte de confiance.

Le texte présenté fait état d'un diagnostic que le SEP-UNSA partage en partie :

- iniquité territoriale des instructions ;

- manque de moyens ;

- réforme menée dans un souci plus gestionnaire que pédagogique.

Néanmoins, l'angle d'approche nous semble trop resserré autour des services déconcentrés qui semblent porter la seule responsabilité d'une procédure d'habilitation des formations défailante.

Pour le SEP-UNSA, la qualité de la formation doit rester notre priorité.

A ce titre, nous rappelons notre demande d'une coordination nationale garante de l'équité des modalités d'instruction sur tout le territoire. La direction des sports ne joue pas son rôle de régulation. Les interprétations des textes règlementaires n'étant pas partagées au niveau national, les pratiques régionales ne sont pas harmonisées, engendrant parfois des injonctions contradictoires, notamment auprès des opérateurs de formation à rayonnement national.

Mais ne confondons pas l'effet et la cause. Si l'administration donnait les moyens nécessaires aux services pour instruire et accompagner les organismes de formation, si les services étaient associés à la réingénierie des diplômes JEPS ils pourraient exercer pleinement leur mission de service public. Le flou et l'opacité de l'administration centrale conduit aujourd'hui chaque service à faire ses arbitrages.

Il est absolument nécessaire et urgent que l'administration centrale structure et organise la coordination et l'accompagnement des services pour harmoniser les pratiques d'habilitation des formations.

Il en va de notre crédibilité dans une fonction régaliennne et essentielle : former les professionnels de demain.

Aujourd'hui, un risque réel existe. Il a été porté à notre connaissance une enquête à charge contre les pôles formation des DRAJES commanditée par la fédération des CFA par un organisme de formation, en vue de transmettre les éléments à un cabinet d'avocat. On y demanderait notamment des noms d'agents publics et des preuves !

Il est vraiment temps d'agir !

## SNAPS

Il y a deux semaines, le SNAPS a transmis une alerte à Mme la Ministre, à la direction des sports, à la DGRH et à la direction de l'encadrement, concernant l'ENSM et plus particulièrement les agissements du directeur adjoint responsable de l'ENSA à Chamonix. Dans un dossier de 150 pages, nous avons recensé plus de 200 faits potentiellement constitutifs de harcèlement moral, de management inadapté et nuisible, de dysfonctionnements de service et de manquements déontologiques commis à l'encontre de 8 agents. D'autres n'ont pas voulu témoigner, par peur des représailles. Les relations de travail sont excessivement dégradées. Le SNAPS s'estime fondé à considérer le comportement du directeur adjoint comme présumé fautif. Le SEJS, qui défend l'agent mis en cause, porte un point de vue plus nuancé, réserve son analyse à une étude plus approfondie et rappelle que la présomption d'innocence doit être respectée. L'UNSA Education, quant à elle, demande que le traitement de cette affaire soit équitable, conforme aux droits de chacun, et que les mesures appropriées soient prises rapidement, notamment de protection, car la responsabilité du ministère est engagée en tant qu'employeur, mais également d'enquête administrative car la situation ne peut attendre.

Depuis cette alerte, aucune mesure de protection n'a été prise en faveur des agents ayant témoigné. Le ministère suspend régulièrement des CTS à titre conservatoire avec une promptitude zélée, y compris

lorsque les dossiers d'accusation sont légers et que l'enquête administrative aboutira manifestement à classer sans suite. Mais lorsqu'il s'agit d'emplois fonctionnels, le ministère n'est pas pressé de mettre fin aux maltraitances. Quand on est chef, on peut tout se permettre, on est couvert ! L'attitude du ministère dans le traitement de cette affaire est tout simplement scandaleuse.

Sur place, suite à une inscription au registre santé et sécurité au travail, le directeur général a bien voulu inscrire notre alerte à l'ordre du jour de la F3SCT qui s'est tenue le 24 juin. Mais sans avoir le droit de débattre du sujet ! C'est pour le moins cocasse... Lorsque l'ensemble des représentants des personnels ont évoqué, au-delà de notre signalement, les relations de travail exécrables dans tout l'établissement, le directeur général a une nouvelle fois refusé tout débat, au motif que tous les membres de la F3SCT n'avaient pas encore pris connaissance de notre alerte. A la suite de cette séance de dialogue social ultra verrouillé, lorsque l'ensemble des représentants des personnels ont écrit pour demander une nouvelle réunion en urgence de la F3SCT, à nouveau, le directeur général a refusé, au motif que la direction des sports menait son enquête et que pour le reste, on verrait plus tard, sine die... Entre arguments fallacieux et refus de voir la vérité en face, le directeur général a clairement démontré qu'il avait choisi son camp : prendre le parti de son adjoint coûte que coûte, y compris au mépris de ses propres responsabilités d'employeur qui lui imposent d'adopter les mesures nécessaires à la sécurité des agents. L'impartialité dont il doit faire preuve est rompue.

Pire, cette direction a même proposé aux agents ayant témoigné "de ne pas être maintenu en activité sur le terrain" ainsi qu'un "éventuel aménagement de vos missions". Mais dans quel monde les victimes méritent d'être écartées de leur travail à la place de l'agresseur présumé ? La gestion locale de cette affaire est catastrophique. Au lieu de chercher l'apaisement et la protection de chacun avec impartialité, le directeur général ajoute son népotisme aux mauvais traitements subis par les agents.

Et vous, Mesdames et Messieurs les représentants d'administrations centrales, que faites-vous pour garantir à ces agents ayant témoigné de bonne foi qu'ils ne subiront aucune mesure de rétorsion, que leur protection est assurée, que les mesures nécessaires à leur sécurité sont prises, que leur hiérarchie les traite correctement ? A part nous dire que le sujet est traité, nous n'avons aucune indication sur la procédure mise en oeuvre. Nous ne vous demandons évidemment pas encore vos conclusions, mais au moins de nous indiquer le processus que vous mettez en oeuvre et les garanties que vous entendez fournir aux agents.

Nous réitérons nos demandes : la protection fonctionnelle doit être accordée à ces agents et le directeur adjoint (peut-on faire le procès avant l'inspection générale ? Le DA n'est-il pas présumé innocent ?), qui reste présumé innocent, doit être suspendu à titre conservatoire le temps qu'une enquête administrative extérieure à l'établissement soit menée.

Merci d'avance pour votre action rapide et efficace.

### **Les représentants UNSA EDUCATION :**

Anne-Marie Jean-Jacques et Yves Paplory (Administration et Intendance)

Philippe Bissonnet, Ezzate Cursaz, Tony Martin, Franck Baude, Caroline Jean (SNAPS)

David Durand, Richard Reboul, Aurélie Canazzi, Christine Dubois (SEP)

Damien Kleinmann, Sébastien Dartai (SEJS)